

# COMMUNE DE SAULNES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MARS 2017

**Présents** : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes SALARI, WAGNER, GONCALVES, MM. BAGAGLIA,  
BOMBARDIERI, Adjoints, Mmes THIRY, RODRIGUES,  
BOUDJEMADI, MM. MEHLINGER, GOURDIN, ARQUIN, NABOT,  
SANTINI.

**Excusés** : Mmes LE FEVRE (procur. SALARI), SORBELLI, BIANCHI, MM.  
TRENTECUISSÉ, CAPELLI.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour.

### DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 10 Avril 2014**.

**1) En date du 1er Février 2017**, Monsieur le Maire a décidé de passer une **nouvelle Police Automobile** pour le véhicule **CITROEN JUMPER** immatriculé DA-626-VW, avec la **Société RABNER et ROEDERER Assurances**, sise à NANCY (54) – **Agent courtier de la Compagnie AXERIA IARD**, entérinant les conditions générales régissant ce contrat, à **effet du 13 Février 2017 avec échéance annuelle fixée au 1<sup>er</sup> Avril**, pour une durée d'un an reconductible annuellement, et **cotisation annuelle de 944,97 Euros TTC dont 15, 00 Euros de frais** (144,90 € pour la période du 13/02 au 31/03/2017 au prorata).

**2) En date du 1er Février 2017**, Monsieur le Maire a décidé de **compléter l'adhésion au Service Informatique de l'Association des Maires de Meurthe et Moselle**, sise à LAXOU (54), et **d'accepter l'installation, les conditions de**

**maintenance, de formation et de mise à jour du logiciel CYAN – Etat Civil pour les besoins des Services Municipaux, pour une cotisation fixée annuellement à 620 Euros et pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et au prorata par rapport à la date d'installation, les tarifs 2018 et 2019 étant toutefois déterminés par la Commission Informatique de l'ADM 54 en fonction des charges du Service, dans une fourchette comprise entre – 10 % et + 10 % du tarif 2017.**

**Ce complément d'Adhésion s'ajoute à la précédente Convention du 15 Décembre 2015.**

**3) En date du 3 Février 2017, Monsieur le Maire a décidé de passer un Contrat de Services pour la Maintenance de la solution téléphonique Omni Pcx Office Alcatel - Lucent installée à la Mairie de SAULNES, auprès de la S.A.S. QUONEX ALSATEL et ce, selon une redevance totale annuelle de 483,93 Euros H.T., avec date d'effet au 1er Janvier 2017 et pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour la même période.**

**4) En date du 3 Février 2017, Monsieur le Maire a décidé de passer, pour régularisation, un Contrat de Service pour les Installations Informatique de la Commune de SAULNES, auprès de la Société C.B.C. sise à Bascharage (GDL), prévoyant 25 heures de service et de prestations techniques pour les besoins entrant dans les compétences du prestataire et ce, selon une redevance de service de 1875 Euros H.T. (soit 75,00 Euros H.T. l'heure de prestations techniques) à compter de la date de reconduction du Contrat, soit le 21 Décembre 2016.**

**5) En date du 13 Février 2017, Monsieur le Maire a décidé de signer et de souscrire, pour régularisation, une modification du Contrat d' Assurances Collectivité Locale auprès de la Société AXA France IARD - représentée par la SNC RABNER et ROEDERER Assurances, Courtier, sise à NANCY (54) - fixant les conditions générales et particulières des assurances et des biens et responsabilités de la Ville de SAULNES, avec augmentation des garanties dommages au matériel non informatique, à compter du 1er Janvier 2017 ( le Contrat restant souscrit à l'origine du 1er Janvier 2015), et avec une surprime correspondante de 256,38 Euros ( y compris frais de gestion) soit une cotisation annuelle de 16 131,62 Euros pour 2017.**

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Le Conseil examine les **résultats** de l'**Exercice 2016** dressés par M. Adrien ZOLFO, Maire, pour le **Budget Principal** de la Commune et le **Budget Annexe du Service des Eaux**, et lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs concernés, lesquels peuvent se résumer ainsi :

### BUDGET COMMUNE

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses Totales	1 696 729,71
	Recettes Totales	2 450 772,26
	Résultat	<b>+ 754 042,55</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses Totales	595 632,25
	Recettes Totales	438 065,66
	Résultat	<b>- 157 566,59</b>
	Dépenses Restant à réaliser	321 900,00
	Recettes Restant à réaliser	00,00
	Déficit Restes à réaliser	<b>- 321 900,00</b>

**RESULTAT NET DE CLOTURE**                      **274 575,96 (Excédent)**

### BUDGET SERVICE DES EAUX

<b>EXPLOITATION</b>	Dépenses Totales	330 334,31
	Recettes Totales	387 579,42
	Résultat	<b>+ 57 245,11</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses Totales	116 462,42
	Recettes Totales	86 102,70
	Résultat	<b>- 30 359,72</b>
	Dépenses Restant à réaliser	51 400,00
	Recettes Restant à réaliser	51 400,00
	Solde Restes à Réaliser	<b>0,00</b>

**RESULTAT NET DE CLOTURE**                      **26 885,39 (Excédent)**

**M. Albert BAGAGLIA, Président de Séance** pour l'examen de ces Comptes Administratifs, a tenu à **insister** sur les **nouveaux bons Résultats** de cet **Exercice 2016** et sur la **qualité des prévisions** des Budgets concernés, ce qui est une **constante** depuis plusieurs années. Par ailleurs, le Président de Séance a également rappelé que **les Budgets 2016 s'inscrivent dans la continuité de ceux votés en 2014 et 2015 après les dernières Elections Municipales.**

Il a rappelé que la nouvelle Equipe Municipale s'est imprégnée des **contraintes financières** auxquelles elle doit faire face, dans la mesure où les **Dépenses totales de Fonctionnement** ont **diminué de 0,84% par rapport à 2015**, et de **14 375,00 Euros en valeur.**

Cette **maîtrise des Charges de Fonctionnement** est d'autant plus **justifiée** que les **Recettes Courantes** se sont **réduites de 2,80 % par rapport à 2015** (- 70 614,21 Euros en valeur), du fait des **réductions attendues des Dotations versées par l'Etat** et du **Produit Fiscal Global.**

Les **Investissements** (Equipements et Travaux neufs) restent **programmés en fonction des moyens budgétaires dégagés, et financés exclusivement par Subventions et Fonds propres** (pour la part la plus importante). Malgré un **endettement** qui poursuit sa **forte réduction**, le **recours à l'emprunt** n'est toujours **pas d'actualité en 2016.**

Malgré tout, le Président de Séance fait remarquer au Conseil, une **importante réduction du Résultat de Clôture du Budget Principal de la Commune par rapport à 2015**, les **Excédents cumulés des années précédentes** ayant justement **contribué à financer l'Investissement pour "retarder" le recours à l'emprunt.** Tout laisse à penser que **ce recours va devenir une nécessité pour financer les équipements** du prochain **Exercice 2017**, au regard des projets de travaux programmés.

En ce qui concerne le **Budget Annexe du Service des Eaux**, il indique que le **Résultat de Clôture** est **légèrement inférieur** à celui obtenu en **2015** (- 3 293,47 Euros) et résulte d'une **baisse pratiquement équivalente des Recettes d'Exploitation** (- 3 505,83 Euros) alors même que le **Budget Principal** a apporté une **Subvention d'équilibre** d'un montant total de **25 000 Euros.**

En outre, l'apport d'une **Subvention d'Equipement du Budget Principal**, à hauteur de **25 200 Euros**, a permis de **financer les travaux de conformité de la Station de Pompage et des Sources** tels que programmés au titre de la **DUP** des **périmètres de protection des ressources en eau de la Commune.**

Avec la **baisse programmée des moyens du Budget Principal**, il n'est **pas certain** que la **Commune** pourra **poursuivre ces financements d'équilibre** qui ont permis de **garantir un prix de base du m3 d'Eau Potable identique entre**

**2002 et 2014, et une légère augmentation en 2015.** Le Conseil doit donc poursuivre sa réflexion sur l'évolution progressive de ce prix de base, qui doit par ailleurs permettre une amélioration de la maintenance technique de la distribution d'Eau Potable.

## **COMPTES DE GESTION 2016**

Le Maire rappelle au Conseil que **les Comptes Administratifs sont votés en concordance avec les Comptes de Gestion du Trésorier Principal qui contrôle l'ensemble des comptes de la Commune ordonnatrice**, et propose au Conseil **d'approuver les Comptes de Gestion dressés par M. DONIS Marc, Trésorier.**

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2016,

**DECLARE, à l'unanimité, que les Comptes de Gestion dressés, pour l'Exercice 2016, par le Trésorier, visés et certifiés conforme par le Maire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**

## **COMMUNE : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 de la COMMUNE, constatant que ce compte fait apparaître un Excédent de Fonctionnement de 754 042,55 Euros,

DECIDE d'affecter le Résultat de Fonctionnement comme suit :

- à l'exécution du virement à la Section Investissement pour **479 466,59 Euros**
- à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) pour **274 575,96 Euros.**

## **SERVICE EAUX : AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 du SERVICE des EAUX, constatant que ce compte fait apparaître un Excédent d'Exploitation de 57 245,11 Euros,**

**DECIDE d'affecter le Résultat d'Exploitation comme suit :**

- **à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) pour 26 885,29 Euros,**
- **à l'exécution du virement à la Section Investissement pour 30 359,72 Euros.**

## **VALIDATION VERSION 2 P.A.D.D. PLU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **3 Février 2016**, il a été décidé de **prendre acte des orientations figurant dans le projet de P.A.D.D.** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), **pièce constitutive du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).**

Les orientations et les objectifs généraux d'orientation sont les suivants :

- Orientation n°1 : Améliorer le cadre de vie des habitants en poursuivant la mise en valeur du bourg et en assurant la préservation du patrimoine local
- Orientation n°2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et le paysage
- Orientation n°3 : Renforcer l'offre en logements afin de maintenir et de renouveler la population
- Orientation n°4 : Soutenir les activités économiques de la Commune

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que, **depuis cette date, une orientation nouvelle d'aménagement a été définie par le Conseil Municipal, consistant au développement de l'offre touristique sur la Commune par le projet de réhabilitation de l'ancienne Gare et sa transformation en Gîte ou Maison d'Hôtes.** Cette orientation a été actée par une délibération du **15 Septembre 2016.**

De fait, il s'avère **nécessaire d'intégrer ce projet aux Orientations d'Aménagement et de Programmation du P.A.D.D. et sa traduction dans le P.L.U.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.153-12,

#### CONSIDÉRANT

- que par délibération du 24 Septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en PLU,
- que le projet de PADD s'articule autour de 4 orientations stratégiques développées dans le document validé par délibération initiale du 3 Février 2016,
- que par délibération du 15 Septembre 2016, le Conseil Municipal a confirmé le projet d'éco-réhabilitation de l'ancienne Gare de SAULNES et qu'il est nécessaire d'inclure ce projet dans les objectifs et les moyens de mise en œuvre du P.L.U.,

il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations stratégiques.

Au terme de ce débat, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de prendre acte que le débat sur la seconde version du P.A.D.D. s'est déroulé pendant la séance du Conseil Municipal du 22 Mars 2017,**
- **de prendre acte que les orientations stratégiques déclinées dans cette version du P.A.D.D. ont été abordées dans ce débat et qu'aucune remarque n'a été présentée,**
- ce document faisant l'unanimité, de préciser que **la concertation auprès du public sur cette révision du P.O.S. en P.L.U. va se poursuivre suivant les modalités visées à la délibération du 24 Septembre 2012.**

# AVENANT TRAVAUX REHABILITATION

## RUE GUSTAVE RATY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **17 Novembre 2016**, il a été autorisé la **passation d'un Marché de Travaux avec le Groupement d'Entreprises EUROVIA LORRAINE / LM2P**, fixant les diverses conditions de réalisation des travaux de Réhabilitation de la Rue Gustave Raty et ce, pour un montant de 253 541,60 Euros TTC.

A ce sujet, Monsieur le Maire précise au Conseil que, dans le cadre de l'exécution du marché, il est **apparu nécessaire d'ajouter des prix supplémentaires pour réaliser des travaux complémentaires de branchement du Presbytère et de l'Eglise à la demande de la Commune de SAULNES – Maître d'Ouvrage**. Par ailleurs, une prolongation de 2 semaines du délai des travaux s'impose en raison de ces travaux supplémentaires.

Considérant la réglementation du Code des Marchés Publics, **le Conseil décide à l'unanimité**

**d'autoriser Monsieur le Maire à signer un Avenant n° 1 au Marché de Réhabilitation de Voirie et Réfection des Réseaux Humides de la Rue Gustave Raty avec le Groupement d'Entreprises EUROVIA LORRAINE– LM2P, présentant des travaux supplémentaires demandés par la Commune – Maître d'Ouvrage – pour une plus value totale de 10 400,00 Euros H.T. et prolongation de 2 semaines du délai des travaux, portant le Marché à la somme de 221 684,67 Euros H.T. soit 266 021,60 Euros T T.C.**

## TRAVAUX EN FORET COMMUNALE EXERCICE 2017

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'OFFICE NATIONAL DES FORETS, en application de l'article R 143-4 du Code Forestier, envisage un **programme d'actions dans la Forêt Communale, en 2017, consistant en travaux sylvicoles (parcelle 16.i2) et dégagement y compris broyage des cloisonnements (parcelle 18).**

**Le Montant Global de ces Travaux est estimé à 1610 Euros H.T., et Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer à ce sujet.**

Considérant qu'il importe de poursuivre l'entretien de la Forêt Communale dans les meilleures conditions de rentabilité pour l'avenir, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le programme de travaux et d'actions envisagés par l'ONF sur les parcelles ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et conventions relatifs à ce programme 2017 de travaux en Forêt Communale de SAULNES.**

## **ADMISSIONS EN NON VALEUR COMMUNE ET SERVICE DES EAUX**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la **nécessité d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables sur diverses redevances des Budgets de la Commune et du Service des Eaux.**

Considérant que les sommes dont il s'agit, ne sont point susceptibles de recouvrement, compte-tenu que les redevables concernés ont fait l'objet d'une Ordonnance de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (Commission Surendettement) entraînant de plein droit l'effacement de toutes les dettes, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'admettre en non valeur, sur les Budgets respectifs de l'exercice 2017, les sommes totales de ces produits irrécouvrables qui s'élèvent à :**

\* Budget Principal de la Commune : **888,75 Euros**

\* Budget Service des Eaux : **417,24 Euros**

## **DESIGNATION REPRESENTANT CONSEIL ADMINISTRATION C.C.A.S.**

En application des articles R. 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. sont désignés par le Conseil Municipal, selon les formes prévues par la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibérations du **10 Avril 2014**, il a été décidé de fixer le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S, et de désigner les Représentants du Conseil Municipal en conséquence.

Monsieur le Maire indique au Conseil que **Mme Mélina TORRAILLE épouse BIANCHI**, élue et désignée à cette occasion, a fait part de sa démission de Représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S., pour raisons personnelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à la désignation d'un nouveau Représentant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAULNES, dans les formes prescrites par la Loi et selon le nombre de membres du Conseil Municipal fixé par délibération du 10 Avril 2014.

Après avoir entendu cet exposé et procéder à l'élection de ce Représentant au Conseil d'Administration du C.C.A.S., **le Conseil décide à l'unanimité**

**de proclamer membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

**Mme Sylvie ALTMEIER née LE FEVRE**

## **INDEMNISATION TRAVAUX COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS**

Considérant que les membres du Personnel Communal sont appelés à effectuer des **travaux supplémentaires** à l'occasion de **l'Election Présidentielle des 23 Avril et 7 Mai 2017** et qu'il importe de rémunérer ces travaux exceptionnels,

**le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'appliquer au Personnel intéressé (Administratif et Technique), les dispositions réglementaires relatives au paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, ou le bénéfice d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, prévue par l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié et dans la limite d'un crédit global de 165,25 Euros, selon la catégorie du personnel concerné et pour l'Election correspondante.**

# **SUBVENTIONS EQUIPEMENT SERVICE EAUX**

## **EXERCICE 2017**

Considérant les dispositions de l'article L – 2224 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (dernier alinéa) qui autorise les Communes de moins de 3000 habitants à prendre en charge les dépenses de leurs services d'Eau et d'Assainissement, en Section d'Exploitation et en Section d'Investissement, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'accorder et de verser, pour régularisation, une Subvention de 17 500 Euros à la Section Investissement du Budget annexe du Service des Eaux – Exercice 2017, pour financer une partie des dépenses inscrites au Compte 21351 (Constructions Bâtiments Exploitation, By Pass Isolation Château D'eau),**

- **d'accorder et de verser, pour régularisation, une Subvention de 5 200 Euros à la Section Investissement du Budget Annexe du Service des Eaux – Exercice 2017, pour financer une partie des dépenses inscrites au Comptes 21531 (Installations Spécifiques Réseau AEP, Mise à niveau Regard Distribution Rue des Vignes),**

- **d'accorder et de verser, pour régularisation, une Subvention de 28 600 Euros à la Section Investissement du Budget Annexe du Service des Eaux – Exercice 2017, pour financer une partie des dépenses inscrites au Comptes 21531 (Installations Spécifiques Réseau AEP, Renforcement AEP Rue des Vignes).**

## **DEMANDE SUBVENTION REHABILITATION RUE DU KLOPP**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune de SAULNES a engagé, de longue date, un **vaste projet de Requalification Urbaine de la Ville, passant notamment par une opération de Réhabilitation des Voiries des Cités Ouvrières et Minières de SAULNES, laissées à l'abandon à la suite de la disparition brutale de l'Industrie Sidérurgique et Minière, et dégradées par le temps et l'accroissement de la circulation des véhicules.**

**Le coût global estimatif de l'opération étant important, la Commune de SAULNES a donc décidé de mettre en place un programme pluriannuel de Réhabilitation des Cités Ouvrières et Minières.**

**Le nouveau Programme concerne la Rue du Klopp dont le projet prévoit des travaux de Requalification de la Voirie et d'amélioration de la gestion du Réseau de distribution AEP.**

Au regard des aspects techniques et financiers des travaux envisagés, Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de **trouver un large panel de financements pour garantir la réalisation du projet dans la limite des moyens budgétaires de la Commune.**

Considérant le passé et l'histoire de la Ville de SAULNES, issus de l'ère sidérurgique et minière aujourd'hui disparue, et la volonté affirmée de la Commune d'engager un projet concerté et ambitieux de Requalification Urbaine qui concerne directement les « lieux de vie » des anciennes Cités Ouvrières et Minières de la Ville, **le Conseil décide à l'unanimité :**

**- de confirmer le Programme d'Investissement de Réhabilitation de la Rue du Klopp,**

**- d'approuver le Plan de Financement Prévisionnel de ce projet, pour un montant de dépenses estimé à 331 012,42 Euros H.T.**

**- de solliciter une subvention pour le Programme d'Investissement concerné, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Fonds Commun de Développement des Projets Locaux, entre l'État et le Conseil Départemental.**

## **DESIGNATION DELEGUES ASBL TNT CHIERS ALZETTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **30 Janvier 2017**, il a été décidé **d'adhérer à l'Association sans but lucratif (Asbl) « Territoire Naturel Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette » et d'approuver les Statuts de cette Association**, constituée entre les trois communes de DIFFERDANGE (Luxembourg), SAULNES et HUSSIGNY GODBRANGE (France).

Monsieur le Maire rappelle, en outre, que **les Représentants de la Commune de SAULNES à l'Assemblée Générale de l'Asbl n'ont pas été désignés immédiatement**, dans l'attente de la validation de l'adhésion de chaque Commune membre à l'Association.

Monsieur le Maire précise au Conseil que **les Communes de DIFFERDANGE et HUSSIGNY GODBRANGE ont définitivement confirmé leur engagement au sein de l'Asbl concernée**, et invite donc le Conseil à **désigner les Délégués de la**

## **Commune de SAULNES au sein de l'Assemblée Générale de l'Association TNT Chiers Alzette.**

Considérant l'article 10 des Statuts de l'Asbl TNT Chiers Alzette fixant le nombre de Représentants de chaque membre à l'Assemblée Générale, soit 3 Représentants titulaires ou suppléants quelle que soit la taille de l'organisation adhérente, la représentation des Entités Territoriales n'étant pas figée aux seuls élus des Communes concernées, **le Conseil décide à l'unanimité :**

**De désigner les Représentants de la Commune de SAULNES à l'Asbl « Territoire Naturel Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette » comme suit**

### **Délégués Titulaires**

- Adrien ZOLFO, Maire
- Christiane WAGNER, Adjointe au Maire
- Patrice ZOLFO, Directeur Général des Services de la Commune

### **Délégués Suppléants**

- Gérard ARQUIN, Conseiller Municipal
- Leslie SANTINI, Présidente de l'Association UFDB
- Stéphane FINCK, Responsable des Services Techniques de la Commune

## **FONDS AIDE JEUNES EN DIFFICULTE PARTICIPATION FINANCIERE 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **12 Février 1999**, la Commune de SAULNES a décidé **d'adhérer aux Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté**, créés par la loi du 29 Juillet 1992 et le Décret du 27 Mars 1993 relatifs à la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des Jeunes.

La Loi du 13 Août 2004 a ensuite **transféré, aux Départements, la responsabilité du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).**

A ce titre, et afin d'être plus proche des territoires, **le Conseil Général a ainsi confié aux Missions Locales, l'instruction et la gestion des fonds pour chaque secteur. Pour le Bassin de Longwy / Longuyon / Villerupt, c'est bien sûr celle de Longwy qui en est responsable.** Quant à la décision d'attribution, elle est du ressort du Responsable Territorial des Services Médico-Sociaux du Département.

Dans le cadre du **Budget 2017**, Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur **les possibilités de renouveler la participation de la Commune de SAULNES à cette action sociale.**

A ce titre, il indique qu'en 2016, les dépenses du FAJ se sont élevées à 46 202,74 € contre 26 649,31 € en 2015. Les aides individuelles affectées à la mobilité se sont élevées à 19 404,63 € soit 69% des aides attribuées. L'aide à la mobilité a fortement progressé (9 572 € en 2014 et 14 280 € en 2015).

Les aides à la subsistance s'élèvent à 7 160,00 €, soit 26 % des aides individuelles. Les aides collectives ont été sollicitées à hauteur de 1 238,05 € pour couvrir les déplacements, la Mission locale disposant d'un partenariat avec le Transport du Grand Longwy et Trans'boulot.

Le Conseil Départemental est intervenu pour 17 000,00 €. La participation financière des Communes sur 2016 s'est élevée à 13 867,49 €. Elle a été à son plus fort pourcentage au regard des années précédentes (32 Communes sur 51, soit 63% de participation).

La Mission locale dispose d'un reliquat de 13 575,18 € au 31 décembre 2016 contre 22 404,97 € au 31 décembre 2015.

**Au regard de la situation actuelle des comptes, il est proposé de maintenir le montant de la participation des Communes membres à hauteur de celui de 2016, soit 0,25 € par habitant**

Considérant l'efficacité de ce dispositif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle, que des jeunes de la Commune peuvent être concernés et qu'il convient de leur offrir toutes les aides nécessaires et adaptées, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de confirmer l'adhésion de la Commune de SAULNES aux Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté,**
- **de fixer le montant de la participation communale à ces Fonds d'Aide à 618,25 € (Base légale 2473 habitants) pour l'année 2017, soit une somme de 0,25 € par habitant.**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE  
EST LEVEE A 22 HEURES 15**